

CRITÈRES DE PRIORITÉ À L'INSCRIPTION

Procédures conduisant à une première affectation au Lycée Français Charles de Gaulle, classes secondaires et primaires (écoles de South Kensington, André Malraux, Marie d'Orliac, Wix) à la rentrée 2020¹.

1. Enfants de personnels détachés d'une administration française
Enfants des personnels du Lycée Français Charles de Gaulle (la priorité est donnée aux enfants des personnels recrutés pour au moins une année et exerçant au moins à mi-temps)
2. Enfant entrant en maternelle ou élémentaire ayant déjà un frère ou une sœur scolarisé(e) en primaire dans une des écoles du Lycée Français Charles de Gaulle en 2019/2020
Enfant entrant en secondaire, ayant déjà un frère ou une sœur au Lycée Français Charles de Gaulle en 2019/2020
Pour les enfants venant d'un établissement homologué de Londres, cette logique de « priorité fratrie » n'est considérée que si l'établissement d'origine n'offre pas de suite de scolarité à l'élève candidat. Les transferts en cours de scolarité entre une école homologuée de Londres et le Lycée Français Charles de Gaulle sont soumis à l'accord, obligatoire, des deux chefs d'établissements concernés.
3. Enfant scolarisé en 2019/2020 dans un établissement de l'AEFE, hors Londres
4. Enfant scolarisé en 2019/2020 dans un établissement public ou privé sous contrat en France
5. Enfant scolarisé au Royaume-Uni suivant un cycle CNED complet en 2019/2020
6. Enfant francophone suivant un cycle CNED formule « internationale »
7. Tout autre enfant francophone

N.B.

- Au sein d'un rang de priorité 1 ou 2, le Lycée affecte les élèves en fonction de « l'éloignement » de la date de naissance de l'élève par rapport à une date de naissance pivot qui sera tirée au sort avant le début des opérations d'affectation. Pour l'année scolaire 2020/2021, cette date est le 24 août.
- Au sein d'un rang de priorité 3 à 7, la même logique s'applique. Toutefois, pour les demandes d'inscription en fratrie, le fait que l'un des membres de cette fratrie puisse être affecté en fonction de ce critère (proximité de la date de naissance tirée au sort) entraînera une priorité pour l'ensemble de la fratrie en demande d'inscription
- L'affectation en section britannique fait l'objet d'une procédure particulière (sur test)
- L'affectation en section bilingue dans les écoles de Wix ou de Marie d'Orliac est soumise à un test de vérification de l'aptitude à recevoir un enseignement dans les deux langues (à partir du CP). Pour des raisons de cohérence de parcours aucun « transfert » de la section bilingue de Wix Primary School vers la section bilingue de l'école de Wix, ni de la section bilingue de Holy Cross vers la section bilingue de Marie d'Orliac ne sera possible
- Quel que soit le rang de priorité, l'entrée en section française pour des élèves francophones ne venant pas d'un établissement français est soumise à test de vérification de niveau (entre le CE1 et la classe de 1ère, il n'y a pas d'entrée possible en classe de 1ère ou Terminale si l'élève ne vient pas du système français)

¹ L'affectation en CP, 6ème et 2nde des élèves des établissements homologués de Londres fait l'objet de dispositions particulières.